

ram'dames

JOURNAL DU RELAIS FAMILLES - ASSISTANTES MATERNELLES

C.C.A.S. DE BAUME-LES-DAMES n°49 - mai / juin

2008



sommaire

DOSSIER

- Questions-réponses : le départ en retraite 2
- Réunion IRCEM à l'Isle-sur-le-Doubs en octobre 2008 2
- Devenir parents, devenir assistante maternelle 3

INFORMATIONS

- Permanences du CIDFF 4
- Conférence du RAM de l'Isle-sur-le-Doubs 4
- Nouveau numéro de téléphone demandeur d'emploi Assedic 4
- Rubrique spéciale infos pour les parents ou futurs parents 4

LA VIE DU RELAIS

- Réunion RAM - assistantes maternelles 4
- Animations à la Ribambelle 4
- Ateliers avec Nathalie Beuchot 4
- Repas estival RAM - assistantes maternelles 4

RELAIS FAMILLES ASSISTANTES MATERNELLES

Espace Jacques MÉRY
8 rue de l'Eglise
25110 Baume-les-Dames
Tél. 03 81 84 42 34
ram@baume-les-dames.org

Bonjour à toutes et à tous,

édito

Après un mois d'avril un peu morose, nous voici arrivés au joli mois de mai : de belles journées ensoleillées, de longues promenades...

A travers la lecture de ce journal, je vous propose de découvrir les animations et les projets à venir, un article sur "devenir parents, devenir assistante maternelle" ainsi que votre rubrique questions-réponses sur le thème du départ à la retraite.

Bonne lecture !

Cynthia RENARD, Votre animatrice



"C'est mon petit bouquet de fleurs

Mon petit muguet,
mon porte-bonheur

Je l'ai cueilli
pour la vie entière

Et je veux le porter
à ma boutonnière.

Mon joli petit bouquet

Avec des yeux comme
deux grands bleuets

Ce petit nom là lui va
comme un gant

Car en la regardant
je crois au printemps !"

Georges Guétary
Paroles : Jacques Plante.

Extrait de
"Mon petit bouquet de fleurs"

Fermeture du Relais pour congés et formations :

Au mois de mai :

Du lundi 5 mai au mardi 13 mai au matin
Mardi 20 mai toute la journée
Vendredi 23 mai toute la journée

Au mois de juin :

Du mardi 3 au jeudi 5 juin
Du jeudi 12
au vendredi 13 juin



RUBRIQUE QUESTIONS / RÉPONSES

Le départ en retraite

Question :

«Je suis assistante maternelle et je souhaite prendre ma retraite, mais je n'ai aucune idée des démarches à effectuer.»

Réponse :

Définition du départ en retraite

Le départ à la retraite est la cessation de toute activité professionnelle. Elle s'applique dans la mesure où le salarié a cotisé à un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

Condition : avoir 60 ans au minimum à la date de son départ.

Faut-il demander sa retraite ?

Oui.

Votre ou vos caisses de retraite ne peuvent pas deviner à quel moment vous avez choisi de partir en retraite.

Elles ne vous verseront pas automatiquement une pension de retraite lorsque vous atteindrez l'âge de 60 ans ou la durée de cotisation permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein.

Il est donc indispensable de faire une démarche auprès d'elles pour les informer de votre date de départ et leur demander de "liquider" votre retraite (c'est-à-dire calculer le montant de votre retraite et la mettre en paiement).

A quel moment dois-je en faire la demande ?

Il faut en faire la demande quatre à six mois avant la date prévue de départ à la retraite auprès de votre caisse d'assurance vieillesse, car la liquidation des droits peut prendre du temps.

Cette anticipation évitera toute rupture de revenu et vous permettra, si nécessaire, de reconstituer votre carrière s'il apparaît que des trimestres ou des revenus n'ont pas été correctement pris en compte dans votre relevé de carrière.

Un imprimé de demande de «départ en retraite» est disponible dans les caisses de retraite, les mairies et les points d'accueil retraite ainsi que sur le site www.retraite.cnnav.fr.

Une fois complété, ce formulaire est à déposer auprès de la caisse régionale d'assurance-maladie ou de la Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse (CNAV) dont vous dépendez.

Si, au cours de votre carrière, vous avez cotisé au régime général et à d'autres régimes de base (arti-

san, commerçant, agricole, etc.), vous n'aurez qu'un seul dossier à remplir et à envoyer au régime dont relevait votre dernière activité professionnelle. Celui-ci transmettra alors votre demande aux autres caisses.

Attention ! Cette demande unique ne concerne pas les régimes complémentaires, n'oubliez donc pas d'effectuer simultanément une demande analogue auprès de vos organismes de retraite complémentaire afin de percevoir à peu près au même moment vos premières pensions et éviter toute rupture de revenus.

Quelles démarches vis-à-vis de mon (mes) employeur(s) ?

- Informer votre employeur de votre intention de faire valoir vos droits à la retraite par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- Respecter un préavis légal déterminé en fonction de votre ancienneté :
 - de 6 mois à 2 ans d'ancienneté : 1 mois maximum ;
 - supérieure à 2 ans : 2 mois maximum.

Pour information :

- Valeur d'un trimestre en 2008 : 1.688 € bruts.
- Pour valider 4 trimestres : 6.752 € bruts.

ACCUEIL RETRAITE

Centre Barbier - 7, rue Barbier
25110 Baume-les-Dames
Ouverture : 1^{er} et 3^e vendredi uniquement sur rendez-vous.
Téléphone : 0 821 10 21 10

IRCEM RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Téléphone : 03 20 45 35 38
Ou par courrier : 261, avenue des Nations Unies - 59672 Roubaix Cedex 1 (en précisant vos noms, prénoms, adresse, numéro de sécurité sociale et le motif de votre demande).

RÉUNION IRCEM :

Le Relais de l'Isle-sur-le-Doubs organise une réunion d'information avec l'IRCEM le jeudi 23 octobre 2008 à 20 h à la Maison des associations de l'Isle-sur-le-Doubs.
Si vous souhaitez y participer, merci de contacter votre relais au 03 81 84 42 34.
Un relevé de carrière pourra être remis aux assistantes maternelles intéressées.
Un système de covoiturage peut être mis en place.



DEVENIR PARENT, DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE

NATHALIE ET BRUNO

Nathalie et Bruno, jeune couple, viennent d'emménager dans un appartement plus grand dans l'optique de fonder une famille. Ils travaillent dans la ville la plus proche.

Enfin, la bonne nouvelle est confirmée : l'arrivée de bébé est prévue pour le mois de juillet !

Ils découvrent alors de nouvelles sensations et entament un nouveau parcours. Entre les rendez-vous médicaux et les achats de matériel de puériculture, beaucoup de questions se font jour ; Nathalie et Bruno se documentent, entendent le récit d'amis, de parents, échangent entre eux afin de se préparer doucement à accueillir leur enfant.

Parmi ce cheminement se pose la question de la reprise d'activité. Bruno ne souhaite pas s'arrêter de travailler. De son côté, l'idée de se séparer de son enfant trouble l'esprit de Nathalie. Angoisse. Elle ne peut tout de même pas renoncer à sa profession qu'elle aime tant !

Il paraît important de préparer son accueil avant son arrivée !

Nathalie est donc allée s'informer des différents modes de garde envisageables, de leurs conditions, de leur coût... Elle a opté pour l'assistante maternelle parce que cette solution lui paraît plus souple et plus rassurante.

Ils engagent alors les démarches. Rendez-vous est pris ! Ils vont rencontrer une assistante maternelle et préparent ensemble cet entretien.



ALICE

Alice a travaillé dans l'hôtellerie jusqu'à la naissance de ses deux enfants. A ce moment, elle a choisi de leur consacrer du temps durant les trois années de congé parental.

La rencontre avec d'autres mamans lui a confirmé que la recherche d'un mode de garde était longue et compliquée ! Pour Alice, la reprise de son poste de travail lui paraît encore

loin ! Pour l'instant, elle profite pleinement du plaisir d'accompagner à leur rythme ses enfants vers l'autonomie.

Néanmoins, c'est en échangeant avec des assistantes maternelles au square que l'idée de se tourner vers ce métier fait son chemin chez Alice. Elle en a alors parlé avec son mari. Il a accepté ce changement de voie mais souhaite que leur vie n'en soit pas trop perturbée. Ses enfants ont d'abord été étonnés puis l'idée leur a plu.

Elle va donc se renseigner sur les démarches à engager pour devenir assistante maternelle. Alice a poursuivi son idée. Ce matin, elle a reçu l'attestation d'agrément qui lui permet d'accueillir deux enfants.



LA RENCONTRE

Second étage. La porte s'ouvre. «Bonjour». Instant de découverte. Instant d'étonnement. Ca n'est que rarement ce qu'on imaginait. «Appelez-moi Alice». L'agencement de l'appartement plaît à Nathalie et Bruno : lumineux et ordonné, il est chaleureux plus que luxueux. Ils se parlent, ils s'écoutent, ils s'observent. Le futur bébé est au centre de tout. C'est de circonstance. Ça aide. C'est pour chacun la première rencontre de cette sorte. Contact établi. Parents et assistante maternelle vont réfléchir sur la suite à donner à cet entretien. Ils ont fixé une date pour se donner une réponse.

EN GUISE DE FIN

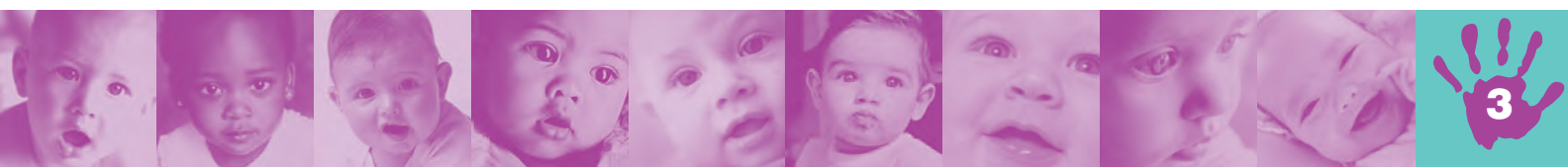
On peut imaginer bien des suites à cette histoire.

Certaines idéales. D'autres moins.

Que vous soyez Nathalie, Bruno ou Alice, vous pouvez nous faire part de votre propre expérience. N'hésitez pas !

Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait fortuite.

Article inspiré de la Fiche pratique "Claire et Alice" - Couleurs Tendres - Mutualité Française Doubs.





PROCHAINE RÉUNION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le jeudi 15 mai à 20 h à l'Espace Jacques Méry.



ANIMATIONS À LA RIBAMBELLE :

De 9 h à 11 h.

Les vendredis **2, 16 et 30 mai 2008.**

Les vendredis **6, 20 et 27 juin 2008.**

Rappel : pas d'animation les vendredis 9 mai, 23 mai et 13 juin 2008.

REPAS RAM - ASSISTANTES MATERNELLES :

Le repas estival se déroulera le **vendredi 20 juin à partir de 20 h à l'Espace Jacques Méry, salle du 1^{er} étage.** Chaque participant apportera un mets sucré ou un mets salé.

Inscriptions auprès du Relais avant le 6 juin 2008.



ATELIERS NATHALIE BEUCHOT :

Les ateliers avec Nathalie se poursuivent le **jeudi 29 mai et le jeudi 26 juin 2008 à l'Espace Jacques Méry à 20 h 30.**

REMERCIEMENTS :

Au nom du CCAS et de l'AFR, un grand merci aux assistantes maternelles bénévoles qui ont participé au bon fonctionnement de la bourse au matériel de puériculture et de jouets.

infos

Permanences juridiques gratuites et confidentielles du Centre d'Information des Femmes et des Familles

Les 2^e et 4^e mardis
de chaque mois, l'après-midi.
Rez-de-chaussée de l'Espace Méry.

Votre interlocutrice :
Patricia Infanti, Juriste

Permanences à venir :

Mardi 27 mai 2008

Mardi 24 juin 2008

Rendez-vous à prendre au préalable
au CCAS : 03 81 84 75 10.

Conférence proposée par le RAM de l'Isle-sur-le-Doubs

Thème :

«Parents/Assistantes maternelles :
aidons nos enfants à grandir».

Date : lundi 26 mai 2008.

Horaire : de 20 h à 22 h.

Lieu : Maison des associations -
salle n°2 - L'Isle-sur-le-Doubs

Intervenant : Gérard Vallat.

infos

Demandeur d'emploi : un seul numéro de téléphone : le 3949

Pour vous inscrire, actualiser votre situation, consulter votre dossier, ou encore déclarer tout changement dans votre situation, appelez le **3949** ou connectez-vous sur www.assedic.fr

Rubrique spéciale infos "parents - futurs parents"

■ **Nouveau à Baume-les-Dames**, permanences de deux sages-femmes (préparation à la naissance, consultations monitoring...). Plus de renseignements au Relais au 03.81.84.42.34

■ Vous êtes parents d'un bébé âgé de 1 à 10 mois et **vous êtes intéressés par l'apprentissage du massage pour bébé**, votre Relais souhaiterait mettre en place une formation destinée aux parents. Animée par Christine Munnier, instructrice en massage pour bébé certifiée par l'Association Française de Massage pour Bébé (AFMB), cette formation d'une durée de cinq séances (1 h à 1 h 30 par séance) vous permettra notamment de favoriser la détente et le bien-être de votre bébé, de développer une forme privilégiée de communication avec votre enfant, de mieux comprendre les besoins de votre enfant... Renseignements au Relais au 03 81 84 42 34.

Vous êtes assistante maternelle ou parents, vous avez la possibilité de recevoir le journal d'informations du Relais, tous les 2 mois à votre domicile. Pour cela, il vous suffit de faire parvenir au Relais 6 enveloppes (format A4 ou A5) timbrées à 0,86 € et libellées à votre adresse.

Le Relais est géré par le C.C.A.S. de Baume-les-Dames ; il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF et du Conseil général du Doubs.

C.C.A.S. de Baume-les-Dames
7 rue Barbier
25110 Baume-les-Dames

